



Traité 'Halla

Michna 10 - Chapitre 3

הנוטל שאור מעפטת חטאים וננותן לתוך עפטת אַרְזׁ,
אם יש בה טעם דגן, פיבת במלחה; ואם לאו, פטורה.
אם כן, למה אמרו: היטבל אסור כל שהוא?
מיין במיןו;
ושלא במיןו, בננות טעם:

Celui qui prend la levure d'une pâte à base de blé et qui la met dans une pâte à base de riz, au cas où elle a le goût du blé, elle est soumise à la 'Halla ; si ce n'est pas le cas, elle en est dispensée. S'il en est ainsi, dans quel cas [nos Sages] ont dit qu'un produit qui n'a pas subi le prélèvement (tévèl), si infime soit-il, rend interdit ce dans quoi il se mélange ? C'est vrai pour les produits d'une même espèce (mine bémino) ; mais en cas de mélange avec une espèce différente (mine bêchééno mino), cela dépend du goût.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions